

STOCKAGE DES PRODUITS CHIMIQUES

Compatibilité et bonnes pratiques



www.presta-asso.fr

Tableau de compatibilité des produits

	●	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
	✗	+	✗	✗	✗	✗	✗	+	✗
	✗	✗	+	●	✗	✗	✗	✗	✗
	✗	✗	●	+	●	✗	✗	✗	✗
	✗	✗	✗	●	●	●	●	●	●
	✗	✗	✗	✗	●	+	+	+	+
	+	+	✗	✗	●	+	+	+	+
	✗	✗	✗	✗	●	+	+	+	+

Informez-vous !
Même s'ils affichent le même pictogramme, certains produits ne peuvent être stockés ensemble (ex. les acides et les bases).
Consultez la fiche de données de sécurité (FDS), la notice d'utilisation ou contactez votre fournisseur.

- Peuvent être stockés ensemble
- Ne peuvent pas être stockés ensemble
- Peuvent être stockés ensemble sous certaines conditions particulières

- Si un produit comporte plusieurs pictogrammes de danger, prendre en compte l'ordre suivant :



Explosif

>



Comburant

>



Inflammable

>



Corrosif

>



Toxique

>



Nocif

>



Irritant

Bonnes Pratiques de stockage

Généralité

- Les produits doivent être stockés dans un local séparé des postes de travail ;
- L'accès au local est réservé uniquement aux seuls salariés autorisés. Un affichage mentionnant cette obligation est apposé sur la porte du local ;
- Les produits sont stockés sur rétention (capacité réglementée par rapport au volume de produit) ;
- Les produits sont stockés et fermés même s'ils sont vides ;
- Pour les faibles quantités, ce stockage peut être envisagé dans des armoires spécifiques, comportant un système de rétention, une ventilation et une signalisation appropriée ;
- Les rayonnages ne doivent pas être « sur encombrés » ;
- La quantité de produits chimiques dangereux stockée doit être limitée aux postes de travail ;
- Les produits ne doivent pas être empilés de manière instable.

Compatibilité

- Les produits toxiques et CMR doivent être rangés sur une étagère séparée ;
- Les produits comburants et inflammables sont séparés ;
- Les produits incompatibles doivent être séparés pour éviter d'éventuelles réactions dangereuses (cf. tableau).

L'Étiquette

- Chaque produit doit être stocké dans son emballage d'origine, convenablement étiqueté ;
- En cas de reconditionnement, reproduire l'étiquette ;
- Disposer les différents produits de façon à permettre la lecture de leur étiquette. Celles-ci doivent être lisibles.
NB : ceci s'applique aux produits chimiques (matières premières, consommables de maintenance,...) mais également aux déchets ;



Suivi/organisation

- Tenir un **registre des stocks** de produits qui doit renseigner :
 - Les noms des produits stockés,
 - La classification des produits ou informations sur leurs propriétés dangereuses,
 - Les quantités maximales admissibles, avec organisation des produits (par classe de danger, ou type de substance par exemple),
 - Les différents secteurs ou compartiments de stockage où se trouvent les différents produits chimiques ;
- Vérifier régulièrement que les règles de stockage sont respectées (compatibilité, étiquetage, ...) ;
- Instaurer une règle de déstockage (premier entré / premier sorti) ;
- Eliminer les produits qui ne sont pas utilisés et/ou périmés ;

Pour aller plus loin,

Voir dossier risque chimique sur le site INRS :

<https://www.inrs.fr/risques/chimiques/stockage-produits-chimiques.html>